

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul, Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

27/02/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le treize février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 - Comptes financiers uniques 2025
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 2 - Affectation des résultats 2025
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 - Vote des taux des taxes locales
- 4 - Vote des budgets primitifs 2026
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 5 - Convention COPRA TOGO
- 6 - Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Comptes financiers uniques 2025 :

Commune

Dépenses de fonctionnement = 104 846,89 €

Recettes de fonctionnement = 319 644,81 € (dont 182 714,04 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 214 797,92 €

Dépenses d'investissement = 63 018,31 € (dont 21 815,97 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 41 808,56 €

Résultat de clôture : - 21 209,75 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 193 588,17 €

Eau

Dépenses de fonctionnement = 11 226,85 €

Recettes de fonctionnement = 25 969,63 € (dont 11 721,79 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 14 742,78 €

Dépenses d'investissement = 1 740,80 €

Recettes d'investissement = 14 755,36 € (dont 7 328,07 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 13 014,56 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 27 757,34 €

Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 14 228,29 €

Recettes de fonctionnement = 28 646,68 € (dont 12 789,48 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 14 418,39 €

Dépenses d'investissement = 6 398,00 €

Recettes d'investissement = 81 410,11 € (dont 74 528,11 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 75 012,11 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 89 430,50 €

La Tuffière

Dépenses de fonctionnement = 12 370,45 €

Recettes de fonctionnement = 131 824,33 € (dont 94 429,64 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 119 453,88 €

Dépenses d'investissement = 5 466,12 €

Recettes d'investissement = 22 364,57 € (dont 16 255,66 € de déficit antérieur reporté)

Résultat de clôture : 16 898,45 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 136 352,33 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. ROUX Jean-Paul, adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes financiers uniques sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

2 – Affectation des résultats 2025

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

Budget commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 193 588,17 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 21 209,75 €

Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 14 742,78 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 13 014,56 €

Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 14 418,39 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 75 012,11 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 119 453,88 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté d'investissement) : 16 898,45 €

3 – Vote des taxes locales 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,21 %

4 – Vote des budgets primitifs 2026

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	302 550 €	302 550 €
Investissement	282 912 €	282 912 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	31 620 €	31 620 €
Investissement	33 049 €	33 049 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	31 974 €	31 974 €
Investissement	97 416 €	97 416 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

LA TUFFIERE

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	166 114 €	166 114 €
Investissement	139 550 €	139 550 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

5 – Convention COPRA TOGO

Le Maire présente la convention avec la ville d'Arbois pour le projet COPRA Togo. Il rappelle que l'objectif principal est de favoriser les échanges de pratiques et le renforcement des compétences entre collectivités de Bourgogne Franche Comté et de la région de Kara (Togo), dans les domaines de la gouvernance locale, de la gestion durable des ressources et de la transition écologique.

La contribution financière de la commune des Planches est fixée à 150 €, celle de la ville d'Arbois à 3 000 €.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le maire à la signer.

6 – Informations et questions diverses

Cascade et travaux :

- La commune a proposé à plusieurs propriétaires d'acquérir les chemins et parcelles proches de la cascade et utilisés par les touristes. Une parcelle pourrait faire l'objet d'une convention dans le cadre du sentier d'interprétation. Nous attendons les réponses définitives des propriétaires concernés.
- Un barrage a été réalisé devant la cascade laissant passer l'eau pour l'instant. Une toile coco étanche sera prochainement posée.
- Le raccordement de la ligne électrique à la turbine devrait se faire vendredi 27 février. Les poteaux ne serviront plus et seront enlevés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance : VANDROUX Laurence

4 